



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 37979

Texte de la question

M Pierre Bourguignon attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation suivante. Le 2 février dernier, le Syndicat national des personnels de l'éducation surveillée avait appelé à une journée de grève, afin de protester contre les orientations nouvelles de leur administration. Alors qu'un cortège de grévistes se rendait au siège de l'éducation surveillée pour soutenir une délégation, cette manifestation a été prise à partie par les forces de l'ordre et violemment matraquée. Plusieurs personnes ont été blessées et certaines ont été placées en arrêt de travail, dont une pour une période de vingt-trois jours. En conséquence, il lui demande les mesures qu'il entend prendre afin que de tels faits ne se reproduisent plus et de maintenir l'existence du droit de grève et de manifestation.

Données clés

Auteur : [M. Bourguignon Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37979

Rubrique : Education surveillée

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1104